

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa).

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère en charge de la Santé.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires ; le cursus master regroupe les deux années suivantes ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de trois ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

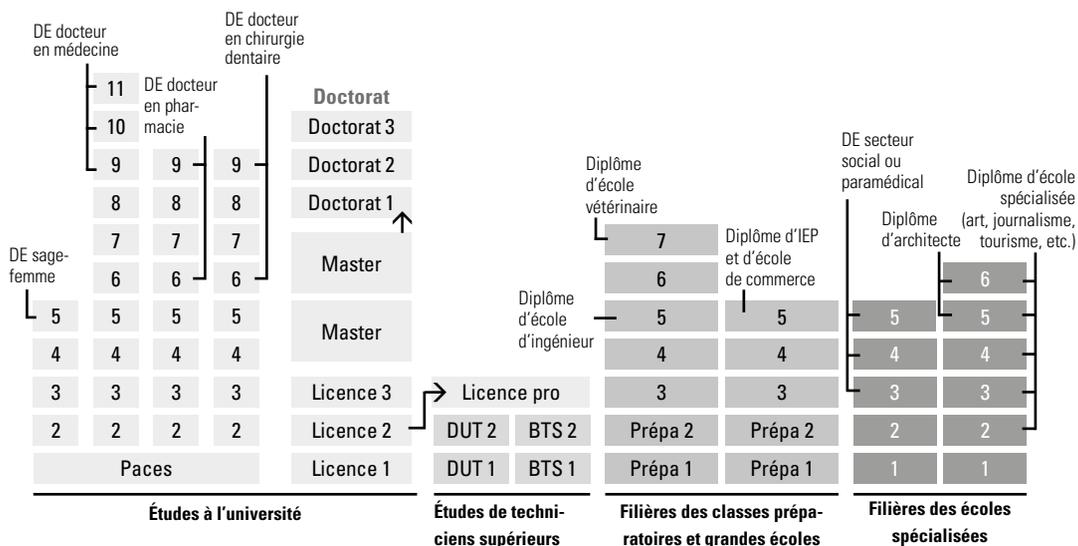
Premier degré

Formations générales
et technologiques en lycée
et formations professionnelles
(en lycée ou
en apprentissage)

Formations
en collège

Enseignement
élémentaire

Enseignement
préélémentaire



	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)				
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa	
	Quatrième			
	Cinquième			
Cycle III (consolidation)	Sixième			
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A		
	Cours moyen première année			
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année			
	Cours élémentaire première année			
Cycle I (apprentissage premiers)	Cours préparatoire			
	Grande section			
	Moyenne section			
	3 ans		Petite section	

BT Examen terminal
 Enseignements adaptés

→ Passage d'une formation à une autre

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,8 millions d'élèves, étudiants et apprentis, 50 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1) (2).

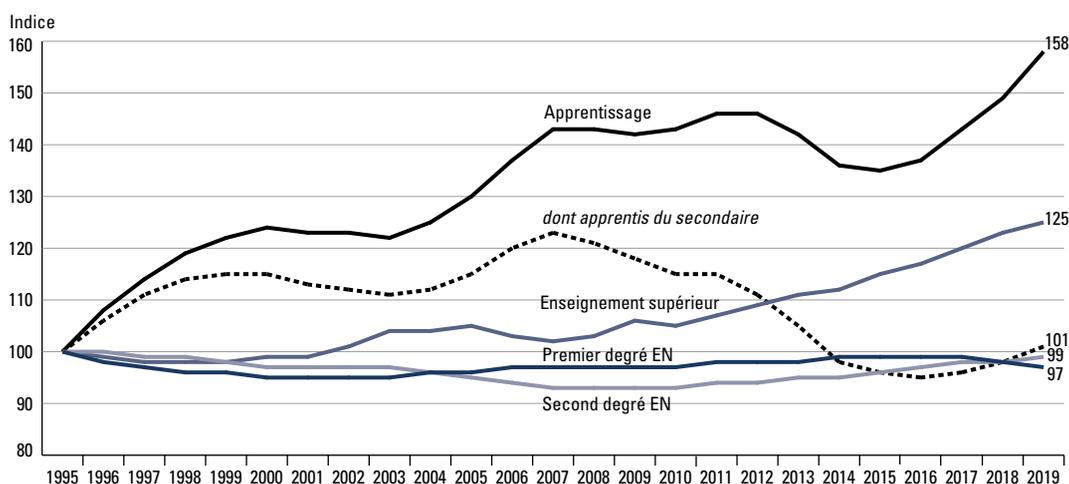
L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse, avec une augmentation des inscriptions de 1,6%. Les écoles de commerce, et assimilées, connaissent la plus forte hausse (+6,3%), suivies des formations d'ingénieurs (+2,5%). D'un autre côté, les effectifs en classes préparatoires stagnent (-0,1%).

Les effectifs d'apprentis continuent à croître, essentiellement portés par l'enseignement supérieur (+13,4%), mais aussi avec une hausse pour la troisième année consécutive dans le secondaire (+2,5%).

Les effectifs du second degré augmentent légèrement (+0,6% pour les structures dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale). Cette hausse est entièrement liée à celle des effectifs de collégiens (+1,1%), alors que les effectifs des formations professionnelles en lycée sont en recul (-0,8%) et que les effectifs des formations générales et technologiques stagnent (-0,1%). Les effectifs de l'enseignement adapté (Segpa) augmentent de 1,8%.

Les effectifs du premier degré diminuent pour la troisième année consécutive (-0,7%). La contraction des effectifs est plus marquée dans l'enseignement préélémentaire (-1,2%) que dans l'élémentaire (-0,4%). Enfin, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont également en baisse (-0,5%). Ces évolutions s'expliquent entièrement par celles des naissances en baisse depuis 2010.

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP © SIES

Précisions

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Avvertissement - Les inscriptions comptabilisées dans l'enseignement supérieur excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 311 étudiants à la rentrée 2019).

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	Évol. 2019/2018 (%)
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2	6 703,8	-0,7
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5	2 463,4	-1,2
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6	4 189,4	-0,4
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	49,4	50,6	51,1	50,9	-0,5
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 536,4	5 579,4	5 629,8	5 645,0	5 676,5	0,6
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 318,5	3 315,0	3 342,3	3 374,4	3 413,2	1,1
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)</i>	<i>114,9</i>	<i>114,6</i>	<i>116,6</i>	<i>96,1</i>	<i>88,8</i>	<i>86,3</i>	<i>84,5</i>	<i>84,9</i>	<i>86,4</i>	<i>1,8</i>
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	667,0	665,2	657,0	648,9	643,8	-0,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 550,9	1 599,2	1 630,5	1 621,8	1 619,6	-0,1
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,9	144,5	142,8	140,6	137,3	136,7	-0,5
Scolarisation dans établissements de la Santé (3)	96,2	88,2	81,4	71,5	71,4	72,0	69,3	70,2	66,6	-5,1
Apprentissage (4)	244,1	226,9	376,1	433,5	410,5	417,4	434,7	452,7	478,8	5,8
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	261,2	259,8	263,6	268,3	275,0	2,5
Apprentis de l'enseignement supérieur		1,3	51,2	111,4	144,0	152,5	166,3	179,8	203,8	13,4
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	5,3	5,1	4,8	4,5		
Enseignement supérieur	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 299,2	2 509,8	2 554,5	2 622,4	2 682,0	2 725,3	1,6
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1 635,4	1,3
<i>dont préparation DUT</i>	<i>53,7</i>	<i>72,3</i>	<i>116,1</i>	<i>115,7</i>	<i>116,2</i>	<i>116,6</i>	<i>116,8</i>	<i>119,7</i>	<i>120,6</i>	<i>0,7</i>
<i>dont ingénieurs (y c. en partenariat)</i>	<i>8,3</i>	<i>10,5</i>	<i>23,2</i>	<i>23,9</i>	<i>28,5</i>	<i>29,7</i>	<i>29,9</i>	<i>31,0</i>	<i>31,8</i>	<i>2,5</i>
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	85,9	86,5	86,5	85,1	85,1	-0,1
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	256,2	257,2	256,6	262,6	262,5	0,0
Formations d'ingénieurs (hors universités y c. en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	118,0	122,8	128,9	133,2	135,8	1,9
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	136,2	152,1	174,1	187,4	199,2	6,3
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,2	135,1	134,8	138,6	138,6	
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	75,8	125,7	224,3	196,2	226,1	232,0	256,8	260,1	268,8	3,3
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 971,7	15 477,8	15 572,5	15 680,1	15 737,4	15 787,7	0,3
Total élèves du premier degré (7)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 869,5	6 871,2	6 845,7	6 813,5	6 763,8	-0,7
Total élèves et apprentis du second degré (7)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 954,5	5 994,3	6 045,7	6 062,2	6 094,8	0,5
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 410,6	2 653,8	2 706,9	2 788,7	2 861,8	2 929,1	2,4

© DEPP © SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.
2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
3. Sans double compte avec le ministère en charge de l'Éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la Santé, les doubles comptes ne sont répertoriés que depuis 2008 (voir 1.06).
4. Données provisoires pour l'année 2019-2020.
5. Données provisoires pour l'année 2019-2020 (reconduction des données 2018-2019).
6. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
7. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté ; **CFA** : centre de formation d'apprentis ; **DUT** : diplôme universitaire de technologie ; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles ; **STS** : section de technicien supérieur ; **DCG** : diplôme de comptabilité et gestion ; **DSCG** : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2018-2019, les effectifs de la population scolarisée (15 348 000) ont augmenté de 34 400 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,2 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,2 %. Au total, 22,9 % de la population de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer hors Mayotte sont scolarisés en 2018-2019.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, avec par ailleurs des disparités départementales en leur sein. Environ la moitié des académies voient leurs effectifs scolarisés diminuer, les plus fortes baisses concernant les académies de Martinique (- 3,1 %), de Guadeloupe (- 2,4 %), de Lille (- 0,6 %) et de Poitiers (- 0,6 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (+ 2,0 %),

suivie des académies de Lyon (+ 1,5 %), Créteil (+ 1,1 %) et Versailles (+ 0,9 %). Dans trois académies (Rennes, Corse et Nice), les effectifs sont stables.

Le **taux de scolarisation** varie, en France, de 16,1 % dans l'académie de Corse à 31,6 % dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Poitiers, le taux est de 24,9 % dans la Vienne contre 17,9 % en Charente. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,5 % de la population scolarisée.

Dans les DROM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (26,7 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2017 et 2018). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé.

Insee-traitements MENJS-MESRI-DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2018-2019

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2018/2017 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2018/2017 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	58 562	-0,3	334 344	17,5	Seine-et-Marne	332 915	0,3	1 422 807	23,4
Cantal	22 920	-1,2	143 557	16,0	Seine-Saint-Denis	415 525	1,6	1 667 568	24,9
Haute-Loire	43 930	-0,6	227 932	19,3	Val-de-Marne	326 535	1,3	1 407 271	23,2
Puy-de-Dôme	152 313	0,9	659 784	23,1	Créteil	1 074 975	1,1	4 497 646	23,9
Clermont-Ferrand	277 725	0,2	1 365 617	20,3	Paris	688 567	0,3	2 181 062	31,6
Ardèche	61 771	-0,2	327 129	18,9	Yvelines	347 422	0,6	1 448 571	24,0
Drôme	104 435	-0,1	518 102	20,2	Essonne	339 593	1,0	1 316 915	25,8
Isère	320 144	0,5	1 266 203	25,3	Hauts-de-Seine	357 991	0,7	1 621 305	22,1
Savoie	94 394	0,1	432 980	21,8	Val-d'Oise	321 418	1,3	1 248 575	25,7
Haute-Savoie	166 882	0,8	823 273	20,2	Versailles	1 366 424	0,9	5 635 366	24,2
Grenoble	747 626	0,4	3 367 687	22,2	Île-de-France	3 129 966	0,8	12 314 074	25,4
Ain	132 841	0,6	652 528	20,4	Calvados	163 149	-0,1	693 751	23,5
Loire	176 767	0,2	766 229	23,1	Manche	92 173	-0,9	493 152	18,7
Rhône	536 364	2,2	1 874 668	28,6	Orne	53 079	-1,0	279 658	19,0
Lyon	845 972	1,5	3 293 425	25,7	Caen	308 401	-0,5	1 466 561	21,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 871 323	0,9	8 026 729	23,3	Eure	123 098	-0,5	601 757	20,5
Doubs	134 288	0,4	540 883	24,8	Seine-Maritime	307 178	-0,1	1 250 331	24,6
Jura	49 867	-1,2	258 941	19,3	Rouen	430 276	-0,3	1 852 088	23,2
Haute-Saône	43 443	-1,5	234 615	18,5	Normandie	738 677	-0,3	3 318 649	22,3
Territoire de Belfort	31 367	0,0	141 333	22,2	Dordogne	66 060	-0,7	411 166	16,1
Besançon	258 965	-0,3	1 175 772	22,0	Gironde	395 575	1,1	1 622 314	24,4
Côte-d'Or	129 772	0,5	533 245	24,3	Landes	72 108	0,3	410 490	17,6
Nièvre	34 848	-1,6	202 852	17,2	Lot-et-Garonne	60 639	-0,8	331 787	18,3
Saône-et-Loire	98 752	-0,9	550 215	17,9	Pyrénées-Atlantiques	137 986	0,4	681 901	20,2
Yonne	61 854	-1,4	335 026	18,5	Bordeaux	732 368	0,6	3 457 658	21,2
Dijon	325 226	-0,5	1 621 338	20,1	Corrèze	41 724	-1,0	241 276	17,3
Bourgogne-Franche-Comté	584 191	-0,4	2 797 110	20,9	Creuse	16 973	-1,4	117 310	14,5
Côtes-d'Armor	113 904	-1,0	598 136	19,0	Haute-Vienne	80 887	0,2	372 452	21,7
Finistère	197 273	-0,5	908 134	21,7	Limoges	139 584	-0,3	731 038	19,1
Ille-et-Vilaine	286 695	0,9	1 077 808	26,6	Charente	62 638	0,0	350 225	17,9
Morbihan	154 973	0,0	753 935	20,6	Charente-Maritime	122 669	-0,4	647 319	19,0
Rennes	752 845	0,0	3 338 013	22,6	Deux-Sèvres	70 721	-1,0	373 231	18,9
Bretagne	752 845	0,0	3 338 013	22,6	Vienne	109 348	-0,8	438 569	24,9
Cher	53 633	-0,9	299 198	17,9	Poitiers	365 376	-0,6	1 809 344	20,2
Eure-et-Loir	89 089	-0,6	431 938	20,6	Nouvelle-Aquitaine	1 237 328	0,1	5 998 040	20,6
Indre	36 566	-1,3	219 239	16,7	Aude	66 571	-0,7	372 650	17,9
Indre-et-Loire	143 640	0,0	606 937	23,7	Gard	152 405	0,4	748 772	20,4
Loir-et-Cher	61 169	-1,1	330 346	18,5	Hérault	288 689	0,3	1 171 796	24,6
Loiret	161 688	0,6	682 594	23,7	Lozère	15 105	-1,2	76 341	19,8
Orléans-tours	545 785	-0,2	2 570 252	21,2	Pyrénées-Orientales	95 655	-0,1	477 842	20,0
Centre-Val de Loire	545 785	-0,2	2 570 252	21,2	Montpellier	618 425	0,1	2 847 401	21,7
Corse-du-Sud	23 847	0,0	160 559	14,9	Ariège	26 179	-1,1	153 056	17,1
Haute-Corse	31 170	0,0	181 339	17,2	Aveyron	48 572	-0,5	279 553	17,4
Corse	55 017	0,0	341 898	16,1	Haute-Garonne	359 465	1,0	1 390 992	25,8
Corse	55 017	0,0	341 898	16,1	Gers	32 612	-0,2	190 746	17,1
Meurthe-et-Moselle	199 939	0,2	732 232	27,3	Lot	27 063	-1,1	174 074	15,5
Meuse	33 508	-2,5	183 923	18,2	Hautes-Pyrénées	41 404	-1,2	227 778	18,2
Moselle	196 661	0,1	1 039 544	18,9	Tarn	77 096	0,5	388 770	19,8
Vosges	67 997	-1,3	362 591	18,8	Tarn-et-Garonne	51 844	0,2	261 954	19,8
Nancy-Metz	498 105	-0,2	2 318 290	21,5	Toulouse	664 235	0,4	3 066 923	21,7
Ardennes	51 544	-1,8	268 261	19,2	Occitanie	1 282 660	0,3	5 914 324	21,7
Aube	63 873	-0,2	310 497	20,6	Loire-Atlantique	346 032	0,3	1 426 234	24,3
Marne	136 404	0,0	566 576	24,1	Maine-et-Loire	210 277	0,9	820 060	25,6
Haute-Marne	31 164	-1,3	171 895	18,1	Mayenne	64 033	-1,3	306 280	20,9
Reims	282 985	-0,5	1 317 229	21,5	Sarthe	125 141	-0,6	562 735	22,2
Bas-Rhin	269 481	0,5	1 133 399	23,8	Vendée	136 383	0,2	681 666	20,0
Haut-Rhin	154 213	-0,1	764 689	20,2	Nantes	881 866	0,2	3 796 975	23,2
Strasbourg	423 694	0,3	1 898 088	22,3	Pays de la Loire	881 866	0,2	3 796 975	23,2
Grand Est	1 204 784	-0,1	5 533 607	21,8	Alpes-de-Haute-Provence	28 879	-0,7	165 583	17,4
Aisne	110 028	-1,0	531 272	20,7	Hautes-Alpes	25 051	-0,3	141 670	17,7
Oise	180 204	-0,4	826 293	21,8	Bouches-du-Rhône	482 694	0,8	2 045 276	23,6
Somme	141 054	-0,2	572 110	24,7	Vaucluse	125 565	0,6	562 246	22,3
Amiens	431 286	-0,5	1 929 675	22,4	Aix-Marseille	662 189	0,7	2 914 775	22,7
Nord	696 252	-0,4	2 601 176	26,8	Alpes-Maritimes	232 473	-0,4	1 086 648	21,4
Pas-de-Calais	323 878	-1,0	1 459 823	22,2	Var	198 114	0,4	1 073 508	18,5
Lille	1 020 130	-0,6	4 060 999	25,1	Nice	430 587	0,0	2 160 156	19,9
Hauts-de-France	1 451 416	-0,5	5 990 674	24,2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 092 776	0,4	5 074 931	21,5
					France métropolitaine	14 828 634	0,3	65 015 276	22,8
					Guadeloupe	109 248	-2,4	429 739	25,4
					Guyane	86 872	2,0	286 760	30,3
					Martinique	77 072	-3,1	365 091	21,1
					La Réunion	246 584	0,2	866 269	28,5
					France métr. + DROM (1)	15 348 410	0,2	66 963 135	22,9

1. Hors Mayotte.

© DEPP

Pendant l'année scolaire 2018-2019, 15 348 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,9 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,5 % à la rentrée 2018. Il diminue de 0,3 point par rapport à 2017.

Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2017 dans le second degré et en sortent également plus vite : la part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans alors qu'elle augmente pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse globalement pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans, avec des disparités selon les âges.

Le **taux de scolarisation** en apprentissage des 15-28 ans varie peu (voir 5.01).

L'espérance de scolarisation reste stable à la rentrée 2018 par rapport à 2017. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2018-2019 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, encore 6,5 années de formation initiale, dont 3,1 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,4 années contre 2,8 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2017 et 2018). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte.

Premier degré - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Enseignement spécialisé hors MENJS - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJS, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MENJS - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJS.

Autres formations du second degré - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé.

Insee-traitements MENJS-MESRI-DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2018-2019

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJIS y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJIS	2 nd degré MENJIS y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur		
2017-2018	0-1 an	1 509 953	s.o.									
2016	2 ans	774 809	88 831	11,5 (-0,3)	11,5 (-0,3)							
2015	3 ans	789 616	765 647	97 (0,3)	96,9 (0,3)							
2014	4 ans	807 853	804 654	99,6 (0,1)	99,6 (0,1)							
2013	5 ans	807 935	810 361	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2012	6 ans	818 825	830 265	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2011	7 ans	817 151	835 293	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)						
2010	8 ans	837 466	850 334	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)						
2009	9 ans	829 996	839 012	100 (0)	100 (0)	0,5 (0)	0,1 (0)					
2008	10 ans	836 044	844 342	100 (0)	97,9 (1)	0,5 (0)	2,6 (0)					
2007	11 ans	827 737	835 762	100 (0)	7,6 (-1,4)	0,6 (0)	92,8 (2,2)					
2006	12 ans	841 328	843 065	100 (0,4)	0,2 (0)	0,7 (0)	99,3 (0,7)					
2005	13 ans	822 334	822 459	100 (0,8)	0 (-0,1)	0,8 (0)	98,9 (0,8)	0,3 (0)				
2004	14 ans	821 572	816 912	99,4 (0,8)		0,8 (0)	96,9 (0,7)	1,7 (0,1)				
2003	15 ans	820 468	810 929	98,8 (0,4)		0,9 (0)	91 (0,1)	4 (0)	3 (0,3)			
2002	16 ans	825 054	796 640	96,6 (1,1)		0,8 (0)	85,9 (1,1)	4,1 (-0,1)	5,7 (0,1)			
2001	17 ans	836 188	787 131	94,1 (0,6)		0,7 (0)	79,7 (0,5)	3,9 (-0,1)	6,7 (0,3)	3,1 (-0,1)		
2000	18 ans	839 517	665 505	79,3 (-0,6)		0,6 (0)	22,3 (-2,3)	2 (-0,2)	7,7 (0,3)	46,8 (1,6)		
1999	19 ans	789 078	530 010	67,2 (0,8)		0,4 (0)	5,5 (-0,6)	1 (-0,1)	7,3 (0,2)	53 (1,1)		
1998	20 ans	775 762	427 239	55,1 (-0,3)		0,2 (0)	1,4 (-0,2)	0,7 (0)	6,6 (0)	46,3 (-0,2)		
1997	21 ans	746 143	337 804	45,3 (1)		0,1 (0)	0,5 (0)	0,4 (0)	5,6 (0,2)	38,7 (0,8)		
1996	22 ans	749 239	277 326	37 (0,3)			0,2 (0)	0,3 (0)	4,9 (0,1)	31,6 (0,2)		
1995	23 ans	736 167	200 602	27,2 (-0,4)			0,2 (0)	0,2 (0)	3,7 (0,1)	23,1 (-0,5)		
1994	24 ans	711 829	133 761	18,8 (0,1)			0,1 (0)	0,2 (0)	2,4 (0,1)	16,1 (0)		
1993	25 ans	710 912	88 427	12,4 (0,1)				0,1 (0)	1,5 (0)	10,8 (0,1)		
1992	26 ans	743 935	63 189	8,5 (0,2)				0,1 (0)	0,9 (0,1)	7,5 (0,1)		
1991	27 ans	756 711	45 596	6 (0,2)				0,1 (0)	0,5 (0,1)	5,4 (0,1)		
1990	28 ans	775 729	33 622	4,3 (0)				0,1 (0)	0,3 (0,1)	4 (-0,1)		
1989	29 ans	786 063	25 381	3,2 (0)					0,2 (0,1)	3 (0)		
1988 et avant	30 et plus	43 217 721	138 311	0,3 (0)						0,3 (0)		
Total		66 963 135	15 348 410	22,9 (0)	10 (-0,1)	0,1 (0)	8,4 (0)	0,2 (0)	0,7 (0)	3,5 (0,1)		

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2017. Exemple : à 20 ans, 55,1 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2018, soit 0,3 point de moins qu'à la rentrée 2017.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2015 2016	2016 2017	2017 2018 (p)	2018 2019 (p)		
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,4	6,5	6,5		
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,2	6,3	6,3		
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,6	6,7	6,8	6,8		
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4		
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4		
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,3	3,4	3,4	3,3		
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,9	3,0	3,1	3,1		
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,7	2,7	2,8	2,8		
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,2	3,3	3,4	3,4		

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DROM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,5% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (84,7% contre 80,0%). Au même âge, 12,2% des garçons sont encore en quatrième, alors que 9,0% des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 68,1% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 54,6%

des garçons (1). Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (69,0% pour les filles et 55,0% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,8%) que les filles (26,2%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 5,9% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 6,9% contre 4,8%.

Précisions

Population concernée - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DROM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2018).

Pro court scolaire - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2018-2019

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total									
Enseignements adaptés	16 821	9 884	26 705	16 340	9 672	26 012	4 806	2 603	7 409	3 770	2 364	6 134
Sixième et cinquième	1 695	1 039	2 734	245	186	431	104	65	169	30	26	56
Quatrième	51 100	36 282	87 382	2 204	1 522	3 726	198	118	316	69	36	105
Troisième (y compris préapprentis)	336 437	339 840	676 277	67 912	47 589	115 501	5 598	3 341	8 939	805	332	1 137
Formations en collège	406 053	387 045	793 098	86 701	58 969	145 670	10 706	6 127	16 833	4 674	2 758	7 432
Seconde générale et techno	11 421	10 922	22 343	217 602	261 401	479 003	28 534	25 895	54 429	2 543	2 283	4 826
Première générale et techno	370	262	632	11 153	11 082	22 235	193 483	240 409	433 892	32 549	30 036	62 585
Terminale générale et techno	17	17	34	347	271	618	10 850	10 786	21 636	181 988	230 059	412 047
Formations GT en lycée	11 808	11 201	23 009	229 102	272 754	501 856	232 867	277 090	509 957	217 080	262 378	479 458
Pro court scolaire (1)	69	35	104	10 930	7 876	18 806	28 462	19 400	47 862	23 477	15 313	38 790
Pro court apprentissage (1)	1		1	13 338	4 507	17 845	29 390	9 975	39 365	30 409	9 593	40 002
Pro long scolaire (1)	428	270	698	72 086	51 351	123 437	100 520	74 758	175 278	100 504	79 218	179 722
Pro long apprentissage (1)	1		1	2 815	482	3 297	5 818	1 260	7 078	11 643	3 791	15 434
Formations pro en lycée ou apprentissage	499	305	804	99 169	64 216	163 385	164 190	105 393	269 583	166 033	107 915	273 948
Post-bac	1		1	11	7	18	155	112	267	12 744	13 549	26 293
Total scolarisés	418 361	398 551	816 912	414 983	395 946	810 929	407 918	388 722	796 640	400 531	386 600	787 131
Non-scolarisés (2)	2 169	2 491	4 660	4 756	4 783	9 539	15 358	13 056	28 414	29 721	19 336	49 057
Population (p)	420 530	401 042	821 572	419 739	400 729	820 468	423 276	401 778	825 054	430 252	405 936	836 188

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total									
Enseignements adaptés	4,0	2,5	3,3	3,9	2,4	3,2	1,1	0,6	0,9	0,9	0,6	0,7
Sixième et cinquième	0,4	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Quatrième	12,2	9,0	10,6	0,5	0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Troisième (y compris préapprentis)	80,0	84,7	82,3	16,2	11,9	14,1	1,3	0,8	1,1	0,2	0,1	0,1
Formations en collège	96,6	96,5	96,5	20,7	14,7	17,8	2,5	1,5	2,0	1,1	0,7	0,9
Seconde générale et techno	2,7	2,7	2,7	51,8	65,2	58,4	6,7	6,4	6,6	0,6	0,6	0,6
Première générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,7	2,8	2,7	45,7	59,8	52,6	7,6	7,4	7,5
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,7	2,6	42,3	56,7	49,3
Formations GT en lycée	2,8	2,8	2,8	54,6	68,1	61,2	55,0	69,0	61,8	50,5	64,6	57,3
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,6	2,0	2,3	6,7	4,8	5,8	5,5	3,8	4,6
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	3,2	1,1	2,2	6,9	2,5	4,8	7,1	2,4	4,8
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	17,2	12,8	15,0	23,7	18,6	21,2	23,4	19,5	21,5
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,7	0,1	0,4	1,4	0,3	0,9	2,7	0,9	1,8
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	23,6	16,0	19,9	38,8	26,2	32,7	38,6	26,6	32,8
Post-bac	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	3,3	3,1
Total scolarisés	99,5	99,4	99,4	98,9	98,8	98,8	96,4	96,8	96,6	93,1	95,2	94,1
Non-scolarisés (2)	0,5	0,6	0,6	1,1	1,2	1,2	3,6	3,2	3,4	6,9	4,8	5,9
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

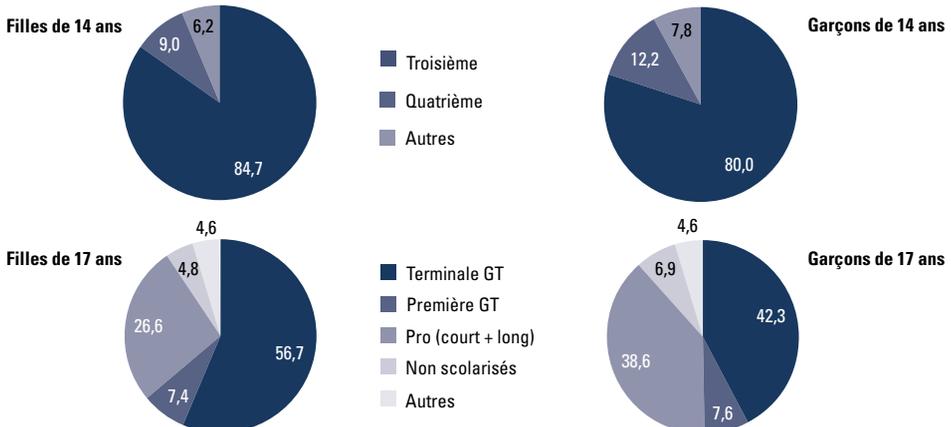
► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

© DEPP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2018-2019 (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

© DEPP

À la rentrée 2019, 427 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés ; 84 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 16 % restants dans les **établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1)**.

Le milieu ordinaire a scolarisé 23 400 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 6,9%, alors que le secteur spécialisé connaît une baisse de 3,4%. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 5,6% dans le premier degré et 10,2% dans le second degré. La scolarisation collective progresse légèrement dans le premier degré (+2,6%) et plus nettement dans le second degré (+7,7%). Les effectifs de Segpa accueillent 1 400 élèves en situation de handicap supplémentaires (+9,5%). La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+8,8%).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré (2).

Les modes de scolarisation dépendent des troubles (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent 40% des élèves en situation de handicap dans le premier degré, un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré. Tous degrés d'enseignement confondus, ces élèves sont plus souvent en ULIS (69 800 élèves) qu'en classe ordinaire (67 800 élèves) et forment 44% des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Élèves handicapés scolarisés des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MENJS-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 y c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	Évol. 2019/2020 (%)
Premier degré	96 396	111 083	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	4,8
dont PPS (1)	–	89 045	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	4,8
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 900	103 908	111 682	130 506	134 438	142 026	5,6
ULIS	37 584	39 684	45 521	47 504	48 361	50 652	51 125	52 468	2,6
% public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	90,5	0,2
Second degré	37 442	44 278	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	9,5
dont PPS (1)	–	28 789	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	9,5
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 261	75 941	82 875	98 445	107 341	118 310	10,2
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 030	15 491	15 558	15 340	15 056	16 485	9,5
ULIS	5 988	9 350	25 881	32 588	36 060	41 873	44 891	48 370	7,7
% public	88,5	87,0	84,1	83,5	83,2	83,3	83,3	83,4	0,1
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	225 563	259 941	278 978	321 476	337 795	361 174	6,9
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 273	7 769	8 140	8 086	8 249	7 659	-7,2
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	70 193	71 574	70 272	71 802	69 679	-3,0
Total étab. spécialisés (2)	77 141	76 951	79 873	77 962	79 714	78 358	80 051	77 338	-3,4
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 656	8 359	9 063	9 826	10 690	8,8
Ensemble (3)	210 979	232 312	298 361	330 247	350 333	390 771	408 020	427 822	4,9

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Glossaire ».

2. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

© DEPP

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2019-2020

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	dont scolarité partagée (6)
	Total	dont Segpa (2)						
Premier degré	142 026		52 468	194 494	5 282	59 502	64 784	7 938
Préélémentaire	37 792		6 243	44 035	2 281	21 571	23 852	2 273
Élémentaire	104 234		46 225	150 459	3 001	37 931	40 932	5 665
Second degré	118 310	16 485	48 370	166 680	2 122	7 145	9 267	2 608
Formations en collège	88 407	16 485	22 767	111 174	1 501	5 573	7 074	2 355
Formations en lycée	29 903		6 122	36 025	621	1 572	2 193	253
Autre niveau (4)			19 481	19 481			0	
Niveau indéterminé (5)					255	3 032	3 287	144
Total	260 336	16 485	100 838	361 174	7 659	69 679	77 338	10 690

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Segpa de collège.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

6. Scolarité partagée entre un établissement spécialisé et un établissement scolaire.

© DEPP

3 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Troubles	Milieu ordinaire				Ensemble	Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré			Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	41 541	36 718	26 240	33 057	137 556	626	33 192	33 818
Troubles du psychisme	31 653	5 311	22 180	4 535	63 679	3 612	14 690	18 302
Troubles du langage ou de la parole	25 749	3 517	34 545	4 546	68 357	202	1 546	1 748
Troubles auditifs	3 454	623	3 025	576	7 678	10	2 619	2 629
Troubles visuels	2 261	231	2 547	313	5 352	4	407	411
Troubles viscéraux	2 125	142	1 632	173	4 072	296	59	355
Troubles moteurs	7 808	927	10 599	1 255	20 589	473	2 147	2 620
Plusieurs Troubles associés	17 256	3 936	10 802	3 095	35 089	1 724	11 112	12 836
Autres troubles	10 179	1 063	6 740	820	18 802	673	2 123	2 796
Polyhandicap (1)					0	39	1 784	1 823
Total	142 026	52 468	118 310	48 370	361 174	7 659	69 679	77 338
dont troubles du spectre de l'autisme	19 753	6 203	9 188	3 987	39 131	2 414	13 031	15 445

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© DEPP

Durant l'année scolaire 2017-2018, près de 64 400 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés (hors préélémentaire) : 30 400 dans une école élémentaire, 27 100 dans un collège, et 6 900 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,68 % des effectifs scolaires des premier et second degrés : 0,72 % dans l'élémentaire, 0,87 % dans les collèges et 0,32 % dans les lycées. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent environ 2 000 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 400 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La proportion des élèves allophones selon le territoire est contrastée. La Guyane, Mayotte, les départements du Bas-Rhin, du Rhône, du Vaucluse, de la Haute-Vienne, des Alpes-Maritimes, du Gard et du Territoire de Belfort comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour 100 élèves scolarisés, contre 0,68 % au niveau national. Les départements des Landes, du Loir-et-Cher, de la

Vendée, ainsi que la Martinique comptent moins de 0,25 % d'élèves allophones. La Guyane et Mayotte accueillent respectivement 3,6 % et 2,3 % d'élèves allophones au sein de leurs effectifs scolaires.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, près de trois quarts des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Les élèves allophones du second degré positionnés entre septembre 2017 et avril 2018 attendent en moyenne 19,6 jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (2).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits en classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2017-2018, 90 % des élèves allophones bénéficient d'un dispositif d'aide : 86 % dans les écoles, 95 % dans les collèges et 88 % dans les lycées (1).

Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Il sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français. La population concernée est l'ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM scolarisés en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

L'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés -

Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Depuis 2014, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et décrire leur intégration dans le système éducatif français. La qualité du recueil et son exhaustivité s'améliorent depuis 2014, année de probable sous-estimation des effectifs du fait du nouveau mode de collecte.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.15.

1 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2017-2018

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	494	88	473	99	115	94	1 082	94
Grenoble	1 633	96	1 554	99	549	94	3 736	97
Lyon	2 613	95	2 005	100	366	100	4 984	97
Auvergne-Rhône-Alpes	4 740	95	4 032	99	1 030	96	9 802	97
Besançon	402	72	463	98	258	99	1 123	89
Dijon	687	96	590	88	353	97	1 630	93
Bourgogne-Franche-Comté	1 089	87	1 053	92	611	98	2 753	91
Bretagne (Rennes)	919	66	906	92	372	84	2 197	80
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	732	85	983	84	212	55	1 927	81
Corse	86	84	119	94	40	90	245	90
Nancy-Metz	1 314	73	735	97	69	89	2 118	82
Reims	532	98	381	93	225	94	1 138	96
Strasbourg	1 286	78	1 155	97	164	96	2 605	88
Grand Est	3 132	79	2 271	97	458	94	5 861	87
Amiens	584	86	669	94	179	92	1 432	91
Lille	1 052	87	1 188	89	294	72	2 534	86
Hauts-de-France	1 636	87	1 857	91	473	80	3 966	88
Créteil	2 950	94	1 848	96	449	92	5 247	95
Paris	813	99	1 211	99	540	100	2 564	99
Versailles	2 627	95	2 888	99	468	100	5 983	97
Île-de-France	6 390	95	5 947	99	1 457	98	13 794	97
Caen	225	44	389	72	217	48	831	58
Rouen	435	78	711	90	64	59	1 210	84
Normandie	660	67	1 100	84	281	51	2 041	74
Bordeaux	753	83	961	95	225	96	1 939	90
Limoges	257	48	315	76	216	36	788	59
Poitiers	578	75	606	89	124	81	1 308	82
Nouvelle-Aquitaine	1 588	75	1 882	90	565	78	4 035	82
Montpellier	1 583	88	1 254	97	300	94	3 137	92
Toulouse	1 243	72	1 289	85	197	87	2 729	79
Occitanie	2 826	81	2 543	91	497	91	5 866	86
Pays de la Loire (Nantes)	1 065	80	980	95	393	93	2 438	88
Aix-Marseille	1 466	93	1 214	98	267	87	2 947	95
Nice	1 112	87	822	97	139	39	2 073	88
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 578	91	2 036	98	406	70	5 020	92
France métropolitaine (1)	27 339	87	25 573	95	6 776	88	59 689	90
Guadeloupe	154	81	207	96	40	53	401	87
Guyane	1 343	92	416	94	0	-	1 759	93
Martinique	87	64	47	74	13	46	147	66
La Réunion	329	82	131	77	24	76	484	80
Mayotte	1 133	69	736	99	2	-	1 871	81
DROM (1)	3 046	81	1 537	95	79	60	4 662	85
France métropolitaine + DROM (1)	30 385	86	27 110	95	6 855	88	64 350	90
Part des élèves allophones (%)	0,72	-	0,87	-	0,32	-	0,68	-

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le premier ou second degré en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

© DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DROM).

2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2017-2018 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	Premier degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	72,8	24,1	27,0
Entre 1 et 14 jours	15,5	25,6	18,8
Entre 15 et 30 jours	3,9	19,2	14,0
Entre 1 et 3 mois	3,6	19,7	20,6
Entre 3 et 6 mois	1,5	6,1	9,2
Entre 6 mois et 1 an	1,6	2,7	6,0
1 an et plus	1,1	2,6	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

© DEPP

1. Délai entre positionnement et entrée dans premier dispositif.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère en charge de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis** (CFA) peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires** sont sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale. La France métropolitaine et les DROM comptent, à la rentrée 2019, 44 500 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). En 2019, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,0%) en lien

avec la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré, et celui des écoles du secteur privé augmente de 1,5%, la hausse ne concernant que le secteur privé hors contrat (cf. fiche 2.01).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 200 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DROM croît légèrement en 2019, croissance essentiellement portée par les **collèges** privés (+1,8%).

La forte augmentation (16,4%) du nombre de CFA s'explique par la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Précisions

Structures concernées - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur - Voir 2.18.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère en charge de l'Agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
 MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
 MESRI-SIES, RERS 2.18.
 MAA, RERS 4.24.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2015	2016	2017	2018	2019p	Évolution 2019/2018 (%)
Premier degré	53 798	51 745	51 246	50 877	50 492	50 128	-0,7
Public	48 522	46 435	45 877	45 401	44 902	44 455	-1,0
Écoles maternelles	16 056	14 784	14 462	14 179	13 881	13 583	-2,1
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	31 415	31 222	31 021	30 872	-0,5
Privé	5 276	5 310	5 369	5 476	5 590	5 673	1,5
<i>dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)</i>	<i>5 143</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>5 322</i>	<i>5 413</i>	<i>5 487</i>	<i>1,4</i>
Second degré	12 203	12 148	12 160	12 151	12 174	12 186	0,1
Public	8 108	8 069	8 062	8 041	8 025	8 017	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>1 464</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>1 608</i>	<i>1 622</i>	<i>1 637</i>	<i>0,9</i>
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	7 882	7 843	7 836	7 815	7 799	7 791	-0,1
Collèges	5 253	5 290	5 295	5 294	5 290	5 289	0,0
Lycées professionnels	973	874	860	834	819	806	-1,6
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 602	1 608	1 612	1 618	0,4
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>582</i>	<i>659</i>	<i>673</i>	<i>698</i>	<i>702</i>	<i>722</i>	<i>2,8</i>
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	79	79	78	78	0,0
Établissements sous tutelle de l'Agriculture	226	226	226	226	226	226	0,0
Privé	4 095	4 079	4 098	4 110	4 149	4 169	0,5
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>698</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>715</i>	<i>717</i>	<i>701</i>	<i>-2,2</i>
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	3 493	(7) 3 488	(7) 3 515	(7) 3 527	(7) 3 570	(7) 3 589	0,5
Collèges	1 765	1 807	1 838	1 859	1 910	1 945	1,8
Lycées professionnels	664	640	624	622	601	573	-4,7
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 052	1 045	1 058	1 070	1,1
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>204</i>	<i>202</i>	<i>203</i>	<i>202</i>	<i>204</i>	<i>217</i>	<i>6,4</i>
Établissements sous tutelle de l'Agriculture (y compris MFREO)	602	591	583	583	579	580	0,2
Enseignement supérieur (2)							
Universités (3)	79	72	71	68	68	71	4,4
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	111	111	112	108	-3,6
Inspé (ex-Espé)	-	30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 388	2 449	2 476	2 485	0,4
<i>dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>2 001</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>2 165</i>	<i>2 177</i>	<i>2 175</i>	<i>-0,1</i>
Public	1 358	1 432	1 450	1 503	1 534	1 550	1,0
Privé	900	946	938	946	942	935	-0,7
Établissements avec CPGE	442	445	449	450	453	458	1,1
<i>dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>446</i>	<i>439</i>	<i>440</i>	<i>0,2</i>
Public	345	351	354	355	360	362	0,6
Privé	97	94	95	95	93	96	3,2
Écoles d'ingénieurs	250	261	266	265	271	275	1,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	236	308	333	334	0,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	221	304	296	298	0,7
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	623	639	602	592	552	552	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	245	271	275	379	406	426	4,9
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (6)	973	958	918	911	910	1 059	16,4
Public	257	255	236	227	226	220	-2,7
Privé	716	703	682	684	684	839	22,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**

1. Ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.
2. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
3. Y compris CUFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). Ne sont pas pris en compte les établissements expérimentaux créés en 2020.
4. Données 2018-2019 reconduites en 2019-2020.
5. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
6. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
7. Dont un EREA.

© DEFP